

Réf: Dossier 323927

## Avis de constitution

### SOCIETE « NIA VISIBILITY »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE EXTENSION  
DERRIERE LE CHATEAU D'EAU EN FACE DE LA  
PHARMACIE VALENTIN LOT 2032 ILOT 171, Lot 2023, Ilot  
171

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 26/06/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NIA VISIBILITY »

Objet : - CONCEPTION DE VIDEO MODEL 3D ET 4D  
DETAILLES PERMETTANTS AUX CLIENTS DE  
PREVISUALISER LEUR FUTURE MAISON AVANT LA  
CONSTRUCTION POUR UNE VISITE VIRTUELE DE  
L'AMENAGEMENT INTERIEUR;

- ELABORATION DE SUPPORTS VISUELS POUR LES  
CAMPAGNES MARKETING PROMOTION ET EVENEMENTS (   
TICKETS , BACHES PUBLICITAIRES ETC ) ;

- FOURNISSEUR D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUE '   
ORDINATEURS , CLAVIERS , SOURIS , IMPRIMANTES ,   
CARTES RAM , CABLES RESEAUX ) ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous  
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.

- la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée

- et généralement, toutes opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE EXTENSION DERRIERE LE CHATEAU D'EAU EN FACE DE LA PHARMACIE VALENTIN LOT 2032 ILOT 171, Lot 2023, Ilot 171

Dirigeant(s) M SILUE KANIGUI INZA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07225 du 22/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°44423/GTCA/RC/2024 du 22/07/2024

